



Je voudrais comprendre des termes "juridiques"

Par **carigno**, le **20/11/2008** à **19:43**

bonjour, je voudrais comprendre une expression "juridique" dans un acte de vente d'un bien immobilier (maison) dont les vendeurs sont Mr X & Mme Y (en copropriété) dans ce document , il est précisé: (je cite)
"le partage (de la vente) a eu lieu moyennant la soulte par Mr X de € au profit de Mme Y ,sus nommée, payable le 31/12 2006; précision étant faite qu'aux termes dudit acte , UNE DISPENSE D'INSCRIPTION DU PRIVILEGE DU COPARTAGEANT a été accordée à Mme Y...
qu'es que cette dispense ?
merci de me répondre